

Avant-projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel à l'Accord de siège du 27 janvier 1993 entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de Libre-échange, signé à Bruxelles le 24 novembre 2022

Le Gouvernement de la Communauté française

Sur la proposition du Ministre-Président, chargé des Relations internationales,

Après délibération,

ARRÊTE :

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales, est chargé de présenter au Parlement le projet de décret dont la teneur suit :

Article unique

Le Protocole additionnel à l'Accord de siège du 27 janvier 1993 entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de Libre-échange, signé à Bruxelles le 24 novembre 2022, sortira son plein et entier effet.

Bruxelles, le 17/05/2023

**Pour le Gouvernement de la Communauté française
Le Ministre-Président,**

Pierre-Yves JEHOLET

